



**MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL  
DE GROUPE COLABOR INC.**



## **GROUPE COLABOR INC.**

### **MANDAT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL**

#### **Président du conseil d'administration**

Le Président est un administrateur indépendant.

Le Président veille à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités, à ce qu'il évalue le rendement de la haute direction de Groupe Colabor de façon objective et à ce que le conseil d'administration comprenne les limites entre les responsabilités du conseil d'administration et celles de la haute direction de Groupe Colabor.

Le Président doit être en mesure de prendre suffisamment de recul par rapport à la conduite quotidienne des affaires de Groupe Colabor et des entités reliées pour veiller à ce que le conseil d'administration ait pleinement le contrôle des affaires de Groupe Colabor et des entités reliées et ait pleinement conscience de ses obligations envers les actionnaires de Groupe Colabor.

Le Président prépare, en collaboration avec le président et chef de la direction, les ordres du jour des réunions du conseil d'administration.

\* \* \*